

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Yonne
COMMUNE DE MONTIGNY LA RESLE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2023-28
Séance du 20 septembre 2023

Afférent au Conseil	: 15	Pouvoirs	: 3
En exercice	: 14	Absents excusés	: 3
Présents	: 9	Absents	: 2
Date de convocation	: 12/09/2023	Date d'affichage	: 12/09/2023

L'An deux mil vingt-trois, le mercredi 20 septembre à 19h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique TORCOL, Maire.

Etaient présents : Dominique TORCOL - Audrey BON - Pierre-Alain BOURDILLON - Philippe BALANÇON - Christian DOUSSOT - Jérôme DUHANOT - Brigitte DURY - Mickaël MONMUSSON - Valérie PERON

Absents excusés : Gil GONDET pouvoir à Philippe BALANÇON
Arlette COURTY pouvoir à Brigitte DURY
Vincent MICHELET pouvoir à Dominique TORCOL

Absents : Joao PEREIRA DE MOURA
Marie-Christine GAULUET

Secrétaire de séance : Valérie PERON

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

OBJET : PLAN DE COUPE DE LA FORET COMMUNALE (EXERCICE 2024)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Office National des Forêts a proposé le plan de coupe pour l'exercice 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DEMANDE** le martelage de l'unité de gestion 1 (5,82 ha) en coupe de futaie irrégulière.
- **DEMANDE** le martelage de l'unité de gestion 8 (2,13 ha) en coupe de futaie irrégulière sous réserve que les cloisonnements d'exploitation soient ouverts lors des affouages 2023/2024.
- **FIXE** la destination des produits comme suit : vente des grumes et délivrance des petits bois et houppiers feuillus.
- **DIT** qu'en cas de délivrance totale ou partielle, l'exploitation se fera sous la responsabilité de trois garants : Alexis BOUCHER, Philippe BALANÇON et Jérôme DUHANOT

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture **22 SEP. 2023**
Publication ou notification le



Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Dominique TORCOL